



Référent Santé et Sécurité au travail

Un acteur indispensable pour
réussir en prévention et augmenter
les performances de votre entreprise

Durée : 2 jours en présentiel non consécutifs + 4 heures de travail intersession



PRÉSENTATION de la formation

Basée sur le référentiel de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de l'INRS, cette formation propose à l'entreprise de pouvoir répondre à la loi du 20 juillet 2011 (Code du travail art. L4644-1). Celle-ci exige **la désignation d'un ou plusieurs salariés compétents** pour gérer les activités de prévention des risques professionnels.

En s'appuyant sur des études de cas et aux compétences acquises, cette formation permet au référent **d'accompagner efficacement l'entreprise dans l'amélioration de sa politique de gestion des risques**. Le référent est ainsi capable de guider, d'informer et de contribuer activement à la maîtrise des risques.

OBJECTIFS de la formation



Cette formation vise à rendre le salarié compétent en matière de prévention des risques professionnels. Elle lui permet d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour aider l'employeur dans la gestion de la santé et la sécurité au travail.

À l'issue de la formation, le salarié sera en capacité de :

- Identifier et d'analyser les situations de travail
- Évaluer les risques par la réalisation de diagnostics
- Proposer et mettre en œuvre des actions d'amélioration
- Utiliser des outils pour assurer le suivi du plan d'action



CONTENU de la formation

- **Positionner le rôle** et les missions du référent sécurité
- **Situer son entreprise** par rapport à la prévention des risques
- **Connaître les obligations réglementaires** et les acteurs internes et externes à l'entreprise
- **Distinguer les différents enjeux de la prévention** : humains et sociaux, économiques, juridiques
- **Acquérir les fondamentaux de la prévention** : les notions de base de la santé au travail
- **Mettre en place une démarche de prévention** :
 - Méthodologie d'analyse des situations de travail
 - Identification des différentes familles des risques professionnels
 - Retranscription de l'évaluation des risques professionnels dans le document unique
 - Études de cas
- **Mettre en œuvre des mesures et actions** de prévention
- **Utiliser les outils et documents utiles** à l'organisation de la prévention
- **Suivre la veille réglementaire**